

Luxembourg, le 16 août 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure :

« Il est un secret de polichinelle que la Police Grand-Ducale se voit de plus en plus confrontée aux défis les plus divers. Il n'est donc pas surprenant qu'elle souffre d'un déficit persistant de personnel.

Par ailleurs, nombre d'heures de travail prestées par des policiers sont investies dans le transport de prisonniers (tribunaux, hôpitaux, etc.). Ces transports entraînent des pertes de temps non-négligeables. En effet, le temps perdu durant les plages d'attente pourrait bien être investi dans la présence des policiers sur nos routes et dans les espaces publics. En Allemagne, l'on connaît par exemple le profil professionnel du « Justizvollzugsbeamter » dont la mission consiste entre autre à accompagner et à surveiller les détenus pendant les transports. Il s'agit donc d'une carrière spécialisée qui est complémentaire à celle du policier classique et qui permet à ce dernier de se concentrer sur ses tâches principales.

Voilà pourquoi nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure :

- 1. Monsieur le Ministre peut-il retracer l'évolution des effectifs de la police depuis 2010 tout en indiquant les besoins réels de personnel ? Combien d'heures supplémentaires ont dû être assurées ces dernières années ? Combien de policiers le ministère envisage-t-il de recruter d'ici 2020 ?*
- 2. Monsieur le Ministre est-il disposé à réfléchir à une réorganisation du travail des policiers classiques en les*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

soutenant par des personnels spécialisés dans le transport des détenus ?

3. *Dans quelle mesure ces personnels spécialisés pourraient-ils être recrutés prioritairement parmi les personnes qui quittent l'armée et qui sont à la recherche d'un emploi correspondant, du moins en partie, à leur formation militaire ?»*

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.

André BAULER
Député

Max HAHN
Député